Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-212202402-20261016-2026_10_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

7 Octobre 2026

DATE D'AFFICHAGE

9 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six
Le quatorze octobre à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur **CHEVALIER**, Maire.

Etaient présents : Mr **CHEVALIER,** Maire, Mr **MAILLARD JL,** Mme **DUROT E,** Mr **PRIE J,** Mme **PACE P,** Adjoints, Mmes **GUILLOU** P, **, DROUYER E,** Mr **DUCLOS G,** Mmes **FOURNIER G**, **HERVIAULT S,** Mrs **MAILLARD D, MOINERIE C, NAGAT J.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 15

PRESENTS 13

Ayant pris Part au vote 15

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Monsieur **ORINEL M**, excusé- pouvoir à Mr **MAILLARD** Jean-Louis
Mme **DETOC J** excusée – pouvoir à Mme **DUROT** Emeline

Monsieur Gilbert **DUCLOS** a été élu secrétaire

2026.10.03 **Salle des Fêtes : révision tarifs 2027**

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer les tarifs de la salle des fêtes pour l'année 2027.

Après délibération, le conseil fixe les tarifs comme suit :

	PLUMAUGAT	hors COMMUNE
Réunion	65 €	85 €
Vin d'honneur	65 €	85 €
Réunion Club CBA/réunion		
(halle + partie bar)	20 €	
(halle + salle)	40 €	
Belote - Palets	100 €	170 €
Loto	150 €	NA
Spectacle- Théâtre	130 €	180 €
Bal – thé dansant	210 €	370 €
Mariage (WE vend au dim. matin)	360 €	580 €
Repas lendemain (mariage ou buffet)	160 €	260 €
Préparation salle mariage à compter du jeudi	100 €	160 €
Supplément Halle	170 €	280 €

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-212202402-20261016-2026_10_03-DE

Banquet- Soirée privée-Buffet (WE vend au dim matin)	320 €	
Soirée partie BAR avec cuisine maxi 52 p	150 €	NA
Assemblée Générale Associations Commune (-100p)	130 €	
Bar Repas à emporter sans cuisine	70 €	
Bar Repas à emporter avec cuisine	140 €	
Obsèques (après)	50 €	
Obsèques (civils)	100 €	
Halle Hors commune (1/2 jour)	130 €	

En ce qui concerne la halle sportive, celle-ci est mise à disposition à titre gratuit aux associations sportives de la commune ainsi qu'à l'école.
En ce qui concerne les locaux annexes de la salle, ceux-ci sont mis à disposition des associations à titre gratuit sous réserve que l'association utilisatrice fournisse une attestation d'assurance.

Le Conseil Municipal fixe le montant des arrhes pour les particuliers encaissés lors de la signature du contrat : 25% du montant de la location.
Ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2027.

Pour extrait conforme
Le Maire

